

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
(MARCHÉ PASSE EN APPLICATION DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)**

VOIRIE, ASSAINISSEMENT EU/EP, RESEAUX DIVERS ET ESPACES VERTS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
- Pièce n°1.1 -

Maître d'œuvre :



44 rue Georges CLEMENCEAU
14700 FALAISE

☎ : 02 31 65 02 20 ○ : 02 31 65 02 40
courriel : contact@amenageo.fr

Maître d'ouvrage :



Place de l'Hôtel de Ville
Saint-Pierre-sur-Dives
14170 SAINT-PIERRE-EN-AUGE

☎ : 02 31 20 73 28
courriel : accueil@stpauge.fr

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le 2 Septembre 2020 à 14h00



GEOMETRES-EXPERTS
www.amenageo.fr

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40
9, Place du Bras d'Or – 14130 PONT L'ÉVÊQUE
102 Ter, Avenue Henry Chéron – 14000 CAEN
44, rue Georges Clémenceau - 14700 FALAISE
12, Rte de Sées - 61200 ARGENTAN

Article premier - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet :

Aménagement de la Route départementale n°102 – Tranche 1 et 2 à SAINT-PIERRE-EN-AUGE (Calvados), L'OUDON, Lieury.

Ces travaux seront réalisés en deux tranches fermes.

Ces travaux sont répartis en un lot unique.

Article 2 - Conditions de la mise en concurrence

1-Mode de la consultation :

Procédure adaptée passée en application des articles R2123-1, R2123-4, R2123-5 R2123-6 et R2131-12, R2131-13 et R2131-18 du code de la commande publique.

2-Exécution du Marché :

Le marché sera exécuté suivant les prescriptions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du code de la commande publique.

3-Entreprises :

Les entreprises peuvent répondre à titre individuel ou en groupement solidaire.

En cas de groupement, un candidat peut se présenter à titre individuel et dans un seul groupement.

Il est rappelé que les entreprises peuvent, avec leur offre, remettre leur demande d'acceptation de sous – traitant en complétant l'annexe à l'acte d'engagement par sous – traitant ; mais elles doivent, obligatoirement, indiquer leur intention de sous – traiter en complétant l'article 4 de l'acte d'engagement.

4-Délai de la mission :

Le délai est précisé à l'acte d'engagement. Le candidat s'engage à respecter le délai annoncé sous peine d'application de pénalités précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

5-Nature des prix et Délai de validité des offres :

Les offres seront formulées **en €uros**.

Les ouvrages et prestations faisant l'objet du marché sont réglés selon les prescriptions du C.C.A.P.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

6-Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique

La Commune de SAINT-PIERRE-EN-AUGE dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'inclure dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise qui se verra attribuer le marché, devra s'engager à réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 7-2 du CCAP précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

ATTENTION :

LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISÉS À FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RÉSERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS À CETTE CONDITION D'EXECUTION SERA DÉCLARÉE NON-CONFORME AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.

7-Mode de règlement :

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

Les délais de paiement des acomptes et du solde sont définis au C.C.A.P.

8-Contenu du dossier de consultation :

La liste des pièces fournies au candidat par la personne publique comprend les documents suivants :

- Pièces écrites:

- Le présent Règlement de la Consultation (RC),
- L'Acte d'Engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le rapport de recherche d'amiante et de HAP dans les enrobés,
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU),
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE),
- Récépissés Déclaration Travaux (DT),

- Pièces graphiques :

- 2.1. Plan de Situation
- 2.2. Plan topographique
- 3.1. Plan des travaux
- 3.2. Profil en long

Le dossier de consultation des entreprises sera disponible aux entreprises intéressées en téléchargement sur la plateforme de dématérialisation suivante :

<https://uamc14.org/stpauge/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

9- Offre de base - Variantes - Option

Le dossier de consultation comporte une tranche ferme. Les concurrents devront présenter une proposition entièrement conforme au Cahier des Clauses Techniques Particulières. Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les variantes sont autorisées pour le réemploi des matériaux de déconstructions ou ayant un moindre impact environnemental.

10- Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié.

Article 3 - Présentation des offres

La remise du dossier par les concurrents comporte leur acceptation des clauses du présent règlement de la consultation.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en français et les montants seront exprimés en Euros.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, sur le site suivant :

<https://uamc14.org/stpauge/>

La date et l'heure limites de réception des offres est :

Le 2 Septembre 2020 à 14h00 au plus tard

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre :

Les pièces de la candidature contenant les justifications suivantes:

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par son ou ses co-traitants : formulaire DC1,
- Déclaration du candidat : formulaire DC2,
- Les justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats dans les conditions fixées aux articles R2142-2, R2142-4, R2143-2, R2143-16 et R2144-1 à R2144-7 du code de la commande publique ; le candidat devra en particulier fournir :
 1. Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée, par laquelle le candidat atteste qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour l'année précédant le lancement de la consultation, ou formulaire NOTI 2, (ou copie des certificats fiscaux et sociaux délivrés, de l'état annuel des certificats reçus),
 2. Attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 3. Déclaration que le candidat atteste qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du Code du travail,
 4. Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du jugement prononcé l'autorisant à poursuivre,
 5. Attestation sur l'honneur indiquant l'intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.
 6. L'attestation du respect des obligations en matière d'emploi de travailleurs handicapés si l'entrepreneur y est amené (loi du 11/02/05).
 7. Les documents ou attestations figurant à l'art. R 324.4 du Code du Travail.

Conformément aux articles R2143-1, R2143-2, R2151-1 à R2151-5 du code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au candidat que sous réserve que celui-ci produise, dans un délai qui sera fixé par la collectivité (10 jours maximum) et précisé dans le courrier l'informant que son offre a été retenue, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. Si le candidat retenu ne peut produire les dits certificats dans le délai imparti, son offre sera rejetée.

- Les attestations d'assurances en responsabilité civile et décennale.
- Les renseignements relatifs à l'entreprise, capital social, pouvoir de la personne habilitée pour l'engager, conditions générales d'exploitation, moyens techniques.
- Les justificatifs permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat
- Les références, accompagnées des certificats de capacité correspondants, concernant des travaux similaires à ceux faisant l'objet de l'appel d'offres ou comparables en termes de technicité et d'importance, et datant de moins de trois ans, appuyées de certificats de qualification professionnelle.

Les pièces de l'offre contenant impérativement (sous peine de rejet de l'offre):

- Un Acte d'engagement à compléter, daté et signé, accompagné éventuellement des annexes de sous-traitance (A.E.).
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment accepté et signé (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières dûment accepté et signé (C.C.T.P.)
- Le rapport de recherche d'amiante et de HAP dans les enrobés signé,
- Récépissés Déclaration Travaux (DT) signé,
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) - Cadre à compléter pour tous les prix sous peine de rejet de l'offre.
- Un Mémoire technique signé. A joindre impérativement, le mémoire servant à l'appréciation de la valeur technique de l'offre.



Le mémoire technique devra avoir 15 pages A4 maximum (annexes comprises). Une pénalité de -2 points sera appliquée en cas de non-respect du nombre de pages maximum.

Le mémoire technique précisera notamment :

- L'organisation générale du chantier et notamment tous les aspects relatifs à la réalisation de travaux en milieu urbain (gestion des réseaux enterrés existants, gestion de la circulation, des accès riverains et commerces, sécurité, signalisation et de la collecte des ordures ménagères...), ainsi que les mesures liées au développement durable adaptées au chantier (impact environnemental des matériaux...).
- La méthodologie de réalisation des travaux (mode opératoire), les procédés d'exécution envisagés, les moyens humains et techniques mis à disposition pour le chantier.
- L'information et la communication envers les riverains et son application.
- Les mesures pour les interventions d'urgence et le mode d'astreinte pour le chantier.

Avertissements :

- tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre, devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.
- Les candidats doivent choisir entre, d'une part, la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres et, d'autre part leur envoi sur un support papier.
- Les formats de documents acceptés sont les suivants : PDF ou équivalent. Tout autre fichier ne sera pas pris en compte.
- Les offres doivent être cryptées et signées électroniquement selon les règles d'utilisation de la plate-forme.
- Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

ATTENTION :

Les offres comportant les caractéristiques suivantes ne seront pas prises en compte :

- offres électroniques transmises après la date et l'heure limite ;
- offres électroniques comprenant des fichiers avec des formats de document non autorisés ;
- offres électroniques comprenant des virus ;
- offres électroniques transmises par un autre canal que la plate-forme <https://uamc14.org/stpauge/>

Signature électronique des documents et du contrat :

Ces signatures ne sont pas exigées dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Article 4 – Examen des candidatures et des offres

A. Sélection des candidatures :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par le code de la commande publique.

La Commune de Saint-pierre-en-Auge veillera à ce que la liberté de concurrence et l'équité entre les candidats soient parfaitement respectées.

La Commune de Saint-pierre-en-Auge se réserve la possibilité d'écarter les offres des candidats qui n'auraient pas respecté les conditions minimales de mise en concurrence.

Par application des articles R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique, ne sont pas admises :

- les candidatures non recevables en application des articles R2142-3, R2142-4, R2143-1 à R2143-16, et R2144-1 à R2144-7 du code de la commande publique.
- Les candidatures non accompagnées des pièces mentionnées au paragraphe « justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats ».
- Les candidatures ne présentant pas des garanties techniques et financières suffisantes.

B. Les critères de jugement des offres classés par ordre de priorité décroissante sont les suivants :

1. Offre financière : 60 %
2. Valeur technique de l'offre qui sera appréciée au vu du mémoire : 40 %

- **L'offre financière** sera jugée sur l'ensemble des travaux (Tranche 1 et 2).

Le prix le plus bas obtient la note maximale de **60 points**. Les autres offres sont notées selon le rapport suivant :

$$\text{Note} = (\text{Montant de l'offre la plus basse} / \text{Montant de l'offre de l'entreprise}) \times 60$$

- **Les mémoires techniques de 15 pages A4 maximum (annexes comprises)** recevront une note maximale de **40 points**, sur la base des éléments listés ci-après :

- L'organisation générale du chantier et notamment tous les aspects relatifs à la réalisation de travaux en milieu urbain (gestion des réseaux enterrés existants, gestion de la circulation, des accès riverains et commerces, sécurité, signalisation et de la collecte des ordures ménagères...), ainsi que les mesures liées au développement durable adaptées au chantier (impact environnemental des matériaux...).	Noté sur 10 points
- La méthodologie de réalisation des travaux (mode opératoire), les procédés d'exécution envisagés, les moyens humains et techniques mis à disposition pour le chantier.	Noté sur 10 points
- L'information et la communication envers les riverains et son application.	Noté sur 10 points
- Les mesures pour les interventions d'urgence et le mode d'astreinte pour le chantier.	Noté sur 10 points
TOTAL	40 points

Chaque critère sera alors noté de la manière suivante :

Critère /10 points : Très bien (10/10), Bien (7,5/10), Moyen (5/10), Médiocre (2,5/10) et Non renseigné (0/10)

a) L'offre la plus avantageuse économiquement est l'offre obtenant le nombre maximal de points par addition des critères ci-dessus (prix et mémoire technique), sur un maximum possible de 100 points.

Les offres seront alors classées, selon cette notation finale, de la plus avantageuse à la moins avantageuse.

ATTENTION : MODALITES PRATIQUES DE LA VERIFICATION DES OFFRES

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires et/ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant devis quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce devis quantitatif estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier les pièces de son offre et de les mettre en harmonie avec le/ou les prix unitaires correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 5 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offre, une demande écrite à :

Questions administratives :



Place de l'Hôtel de Ville
Saint-Pierre-sur-Dives
14170 SAINT-PIERRE-EN-AUGE
☎ : 02.31.20.73.28
accueil@stpauge.fr

Questions techniques :



9, Place du Bras d'Or - 14130 PONT L'EVEQUE
102^{ter}, avenue Henry Chéron - 14000 CAEN
Tél. 02.31.65.02.20
contact@amenageo.fr

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

